

**Question de Madame Fatiha AGGOUNE relative aux modalités des démarches administratives de rendez-vous et de régularisation ou renouvellement des titres de séjour par la Préfecture**

Madame la Préfète,

Depuis des années, les associations, les organisations syndicales, les collectifs de citoyen.nes et les élu.es interpellent l'Etat sur les modalités des démarches administratives concernant les personnes étrangères dans notre Département.

Les élu.es de notre groupe sont régulièrement interpellé.es par des val-de-marnais.es nous indiquant qu'il leur est impossible d'obtenir un rendez-vous pour déposer leur dossier via le site internet de la préfecture, celui-ci étant régulièrement saturé. Par ailleurs à cela, s'ajoutent des délais d'instruction des demandes (1<sup>ère</sup> demande ou renouvellement de titre de séjour) de plus en plus longs.

Je souhaitais vous faire part du caractère anormal de cette situation. En effet, ces personnes essaient à tout moment du jour et de la nuit de se connecter, en vain. Les démarches en préfecture et en sous-préfecture pour les usager.es se compliquent et sont très longues pour leur régularisation administrative (demande et renouvellement de titre de séjour) et aussi pour celles demandant la naturalisation.

La dématérialisation est certes une avancée dans l'accès aux droits dans une logique de simplification et de proximité, mais elle ne peut pas être l'unique modalité d'accès au service public. Lorsque des rendez-vous sont nécessaires pour accéder aux démarches, ils doivent l'être dans des délais raisonnables, permettant l'accès rapide aux droits et évitant les ruptures de droits et notamment pour les situations de renouvellement d'un titre de séjour.

D'ailleurs, dans un jugement du 6 avril dernier, les magistrats du Tribunal administratif de Melun ont sommé la Préfecture du Val-de-Marne de proposer d'ici au 6 juin 2023 « des alternatives » aux prises des rendez-vous en ligne imposées aux étrangers.

Aussi, Madame la Préfète, quelles dispositions avez-vous mises en œuvre pour appliquer la décision du tribunal administratif de Melun ? Pouvez-vous nous indiquer les moyens humains que vous comptez déployer pour l'accueil des usager.es et le traitement des demandes ?

Attentifs aux éléments de réponse que vous nous apporterez, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations respectueuses.

**Fatiha AGGOUNE**

Conseillère Départementale - Canton du Kremlin-Bicêtre / Gentilly

Présidente du groupe « Val-de-Marne en commun - PCF et Citoyen.nes »